Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215602541-20251209-DEL2025_84-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 4 Décembre à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RIVOAL Jean Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 27 Novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27 Novembre 2025.

Présents : M. RIVOAL Jean Pierre, Maire, M. CHOQUET Jean Michel, Mme THOMAZIC Catherine, M. BOUEDO Christophe, Mme FEVRE Blandine, Mme BESCOND Servanne, M. GUILLAUME Frédéric, Mme NIZAN Windy, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle (arrivée à la délibération 2025/74) M. PRONOST Yves

Absent(s) excusé(s) :
M. SAINT-AIGNAN Willy, Mme BAUCHE Laëtitia

A été nommée secrétaire : Mme FEVRE Blandine

2025/84 – Association SWELLO - Espace communal d'activités - Demande de local

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que l'association SWELLO (TREDION) représentée par M. LOISEAU, souhaite louer un local d'environ 50 m² au sein de l'espace communal d'activités afin d'implanter leur activité en début d'année 2026.
Il a été précisé que des travaux doivent avoir lieu au sein de ce local et que leur occupation effective ne pourra se faire qu'à l'issue de ces travaux.(réfection de toiture)

L'association souhaite toutefois pouvoir disposer du local dès début 2026 pour effectuer les travaux de rénovation intérieure.

Il est proposé un montant de 105 € HT mensuel soit 126 € TTC.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Il est proposé :

- DE DONNER un avis favorable à la demande de l'association Swello (TREDION) pour la location d'un local d'une surface d'environ 50m² au sein de l'espace communal d'activités rue du Calvaire, début 2026.
- Le montant correspondant à cette location sera de 105 € HT mensuel et sera versé le 1er de chaque mois,
- Il est précisé que l'occupation effective des lieux ne pourra intervenir qu'une fois les travaux de toiture et la pose des panneaux photovoltaïques effectués sur le bâtiment,
- Les travaux de rénovation peuvent être entrepris dès le bail signé,
- La taxe foncière sera proratisée à l'ensemble de la surface louée,
- Les charges liées au bâtiment (eau, électricité, assainissement collectif etc…) seront à la charge du locataire et seront proratisées à la surface louée,
  Il est également précisé que la commune se réserve la possibilité de mettre en place des compteurs individuels.
- Ce local sera loué en l'état où il se trouve actuellement.
- Il est précisé que les abords du local doivent demeurer libres.
- DE DIRE qu'un bail sera conclu entre la commune et l'association et définira les modalités.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215602541-20251209-DEL2025_84-DE

- DE DIRE que tous les frais liés à la location (Réalisation du bail, état des lieux, autres…) seront à la charge du locataire.
- DE DONNER MANDAT à Monsieur Le Maire ou à l'adjoint délégué pour signer le bail et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/12/2025
Le Maire
Jean Pierre RIVOAL

